

BPJEPS ANIMATION SOCIALE

Titre professionnel de niveau IV

Public concerné

- Aux demandeurs d'emploi
- Aux personnes en reconversion professionnelle
- Ainsi qu'aux candidats libres
- Aux professionnels en poste

Prérequis

- Avoir 18 ans révolus le jour des épreuves
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Soit justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil Avoir entre 16 et 29 ans révolus
- Soit être titulaire d'un diplôme listé sur notre site internet (BPJEPS / Rubrique Prérequis)

Aptitudes souhaitées

Autonomie, sociabilité, bonne présentation, capacité d'organisation et esprit d'initiative, bonne faculté d'adaptation.

Contact

Coordinatrice pôle animation

Nelly LAVAIL
nelly.lavail@cneap.fr
04.68.24.90.35

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Formation accessible en apprentissage



Objectifs

Cette formation conduit à l'acquisition du BPJEPS Animation Sociale spécialité Animateur. L'animateur social conçoit et conduit des projets d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale et le maintien de l'autonomie de la personne.

Les actions développées par l'animateur social s'attachent à :

- Faciliter la mise en relation des personnes et des groupes pour travailler le lien social,
- Favoriser la co-construction de projets à caractère collectif dans une démarche d'éducation populaire
- Exercer leur métier de façon autonome, et de gérer et développer leurs activités.

Gérontologie : Le LEAP Emilie de Rodat travaille depuis de nombreuses années avec des EHPADs du territoire et met son expérience et son expertise au service des stagiaires du BP JEPS Animation Sociale. Le rôle de l'animateur est d'aider et stimuler l'individu fragilisé par le grand âge à rester, jusqu'au dernier souffle, acteur dans ses choix de vie et maintenir les liens sociaux autour de lui dans son environnement.

Durée et contenu de la formation

Les cours sont répartis en 4 UC (Unités Capitalisables) transversales (735 H en centre, 1 211 H en stage, durée : 1an) :

- UC1** - Encadrer un public dans tout lieu et toute structure
- UC2** - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet d'une structure
- UC3** - Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC4** - Mobiliser les démarches d'Education Populaire dans le champ de l'animation sociale

Pour connaître en détail le contenu des UC, veuillez vous rendre sur notre site internet.

Il est rappelé que l'obtention de diplômes, certifications, peuvent permettre des dispenses à un ou deux blocs de compétences.

Modalités d'évaluation

UC1 et UC2 : Le candidat transmet un dossier explicitant la conception (UC1), la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation (UC2).

UC3 et UC4 : Le candidat remet avant l'épreuve un document personnel présentant un cycle d'animation d'activités d'animation sociale s'inscrivant dans un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique.

Formalités administratives

La prise en charge d'une demande d'inscription nécessite :

- La participation du candidat à une réunion d'information collective
- La réussite aux tests de sélection
- Le dépôt d'un dossier d'inscription

Le délai entre la prise de contact avec le centre de formation et l'inscription effective peut atteindre trois mois. Nombre de places limité.

Si vous êtes demandeur d'emploi, le financement de cette formation est assuré par la Région, sous réserve de la présentation d'une fiche de prescription. Pour tous les autres cas, se référer à la grille tarifaire.